



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les 2 878 membres de L'APL

BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Membres du Conseil
exécutif (18 personnes)

Délégués d'école

Chacune des écoles a droit à un délégué par 15 membres et portion de 15, élu par l'assemblée des profs de l'école pour un mandat d'un an

CONSEIL EXÉCUTIF

Présidence

1^{re} Vice-présidence

2^e Vice-présidence

3^e Vice-présidence

4^e Vice-présidence

Secrétariat général

Élus en alternance pour un mandat de 3 ans et libérés de leur tâche d'enseignement

Délégués de secteur

- 6 au primaire
- 5 au secondaire
- 1 en FP-EDA

Élus pour des mandats de 2 ans

COMITÉ DE GESTION

Présidence

1^{re} Vice-présidence

2^e Vice-présidence

3^e Vice-présidence

4^e Vice-présidence

Secrétariat général

6 personnes élues en alternance pour un mandat de 3 ans et libérées de leur tâche d'enseignement.



Différents comités permettent à l'APL de représenter ses membres



95 000
enseignantes
et enseignants



34 syndicats
+
APEQ (cartel)



BUREAU DE DIRECTION

3 membres du CE libérés à temps plein

CONSEIL EXÉCUTIF

6 membres

1 représentant APEQ

Bureau de direction
+
3 membres non-libérés

CONSEIL FÉDÉRAL

x membres

- Y représentants des syndicats
- Z conseillers du membre
- 6 membres du Conseil exécutif
- 1 représentant de l'APEQ

RESPONSABILITÉS

- Questions professionnelles, pédagogiques
- Négociations sectorielles
- Enjeux qui touchent les conditions propres aux enseignantes et enseignants
- Service conseil aux syndicats locaux



SCHÉMA DES COMPOSANTES DE LA CENTRALE



CSQ

235 000 membres

Fonction publique et para-publique
5 membres au CE

Rôle

- Voit à la réalisation des décisions du congrès triennal où plus de 1 000 personnes siègent
APL = 20 délégués, 20 votes
- Adopte le plan d'action et le budget

Tous les syndicats représentés

Éducation

- Enseignants
- Soutien
- Professionnels

Jeunes
Adultes
Collégial
Université

Santé

- Petite enfance
- Enseignement privé
- Retraités
- Regroupement
 - Loisirs
 - Communautaire

Conseil général (CG)
300 personnes

APL = 4 délégués (13 votes)

Autres instances
CGN, CI, CIN

Responsabilités

Droits parentaux, retraite, salaire, front commun, assurances, négociation intersectorielle, aspects politiques (éducation, santé, société, environnement...)

FÉDÉRATION

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

FSE
34 syndicats

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

APL
2 854 membres

Syndiquées
Syndiqués

FÉDÉRATION

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

REGROUPEMENT

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

SYNDICAT

Syndiquées
Syndiqués

AREQ

Retraitées
Retraités

PROCÉDURES ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

INFORMATION

1

Présentation du sujet

La personne-ressource présente le sujet et transmet les informations pertinentes.
Temps de présentation : déterminé par la présidence d'assemblée.

COMPRÉHENSION

2

Comité plénier de questions

C'est le moment de poser des questions afin d'obtenir des clarifications sur le sujet présenté.
Durée des interventions: 2 minutes. Une intervention par personne est prévue.

3

Comité plénier d'échanges

C'est le moment d'exprimer des commentaires, des préoccupations ou un point de vue sur le sujet. À cette étape-ci, il est encore possible de poser des questions.
Durée des interventions: 3 minutes. Possibilité d'un 2^e tour de parole.

À retenir : selon la nature du sujet, les étapes 2 et 3 peuvent être regroupées en un seul comité plénier de questions et d'échanges.

DÉBAT

4

Comité plénier d'annonce des propositions

C'est le moment de soumettre à l'assemblée, par écrit, une proposition, une contre-proposition, un amendement ou un sous-amendement.
*Aucune explication ni présentation détaillée à cette étape.

5

Présentation des propositions

Chaque personne qui a soumis une proposition dispose d'un temps de parole pour l'expliquer. La présidence d'assemblée demande ensuite si une personne souhaite appuyer la proposition. Sans appui, la proposition tombe et ne peut être débattue.
Durée des interventions : 2 minutes par proposition pour un maximum de 6 minutes.

6

Assemblée délibérante

Toutes les propositions dûment appuyées sont mises en débat. C'est le moment d'intervenir et de se prononcer en faveur ou à l'encontre des propositions, des contre-propositions, des amendements ou des sous-amendements. L'objectif est de présenter des arguments pour favoriser l'adhésion aux différentes propositions.
Durée des interventions : 3 minutes. Un seul tour de parole.

7

Droit de réplique

Les personnes ayant proposé une ou des propositions, des contre-propositions, des amendements ou des sous-amendements pourraient disposer d'un dernier droit de parole avant le vote.

DÉCISION

8

Vote

Les propositions sont soumises au vote selon l'ordre logique prévu. La décision est prise à la majorité simple.

POUR

Je suis en accord avec la proposition.
À l'issue du vote, je me rallie à la décision.

CONTRE

Je suis en désaccord avec la proposition.
À l'issue du vote, je me rallie à la décision.

ABSTENTION

Je ne me positionne ni pour ni contre la proposition. Ma position n'a pas d'effet sur le résultat.
À l'issue du vote, je me rallie à la décision.

SOLIDARITÉ Une fois la décision prise démocratiquement, elle devient celle de l'assemblée et guide l'action collective.